

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 268 Vœu relatif à la contribution financière de l'UEFA à l'accueil de l'Euro 2016 à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par MM. David BELLARD, Yves CONTASSOT et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris relatif à la contribution financière de l'UEFA à l'accueil de l'Euro 2016 à Paris ;

Considérant la création de la société « Euro 2016 SAS » par l'UEFA et la FFF pour gérer l'organisation de l'Euro 2016 ;

Considérant la constitution de l'association du « club des sites hôtes de l'Euro 2016 » par les 10 collectivités accueillant l'Euro 2016 ;

Considérant que le coût net de l'accueil de l'Euro 2016 à Paris estimé à 4,95 millions d'euros constitue un budget maîtrisé au regard de ce qui est pratiqué traditionnellement pour les grands événements ;

Considérant que les dépenses prévues pour cet événement serviront en grande partie à réaliser un programme d'accompagnement conçu comme un levier de nos politiques publiques en matière d'accueil des touristes, d'écoconception de l'événement, de promotion de l'idée européenne, d'inclusion sociale, de dynamisation du tissu économique parisien, de développement de la pratique sportive et d'animation culturelle de la ville ;

Considérant que les bénéfices attendus de l'Euro 2016 sont estimés à 900 millions d'euros ;

Considérant l'accord inédit obtenu de l'UEFA par les villes hôtes afin de percevoir une partie des bénéfices de l'événement à hauteur de 20 millions d'euros pour l'ensemble des villes concernées ;

Considérant que les crédits versés par l'UEFA permettront de laisser un héritage concret et durable de l'organisation de cet événement à Paris, grâce au financement de nouvelles infrastructures pour les clubs sportifs parisiens ;

Considérant que les villes organisatrices recevront 21 millions d'euros au titre de la location des stades, 3,5 millions de participation au pavage et à la décoration des villes pendant la compétition et 7 millions pour le financement des grands écrans et des installations techniques au sein des « fan zones » ;

Considérant la charte commerciale et promotionnelle de la ville hôte qui ouvre la possibilité de contracter 4 partenariats locaux et 2 partenariats institutionnels ;

Sur la proposition de M. Jean-François MARTINS au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- les discussions avec l'ensemble des partenaires actuels et futurs soient poursuivies afin que le coût financier supporté par la Ville soit réduit à son minimum,
- les actions conçues et financées par la Ville dans le cadre de l'Euro 2016 servent de levier aux politiques publiques parisiennes.